

ETUDIANTS DE PREMIÈRE ANNÉE DE BACHELIER (11BA) :

Situation de l'étudiant-e à l'issue de la session de juin / septembre	Décision du jury	Inscription en 2025-26
L'étudiant-e a acquis la totalité des crédits de son programme annuel	R- Réussite (du programme annuel et de la première année de premier cycle)	1BA (bachelier - poursuite de cycle)
L'étudiant-e n'a pas acquis la totalité des crédits de son programme annuel mais a crédité toutes les UE de bloc 1	R60 - Non-réussite du programme annuel mais réussite de la première année de premier cycle.	1BA (bachelier - poursuite de cycle)
L'étudiant-e n'a pas acquis la totalité des crédits de son programme annuel et n'a pas crédité toutes les UE de bloc 1	NR - Echec	11BA (première année de bachelier)

ETUDIANTS DE PREMIÈRE ANNÉE DE PREMIER BACHELIER EN ALLÈGEMENT (11BA) :

Situation de l'étudiant-e à l'issue de la session de juin / septembre	Décision du jury	Inscription en 2025-26
L'étudiant-e a acquis la totalité des crédits de son programme annuel allégé mais n'a pas crédité toutes les UE de bloc 1	R1P - Réussite du programme allégé	11BA (première année de bachelier)
L'étudiant-e a acquis la totalité des crédits de son programme annuel allégé et a crédité toutes les UE de bloc 1	R - Réussite (du programme annuel et de la première année de premier cycle)	1BA (bachelier - poursuite de cycle)
L'étudiant-e n'a pas acquis la totalité des crédits de son programme annuel allégé mais a crédité toutes les UE de bloc 1	R60 - Non-réussite du programme annuel mais réussite de la première année de premier cycle	1BA (bachelier - poursuite de cycle)
L'étudiant-e n'a pas acquis la totalité des crédits de son programme annuel et n'a pas crédité toutes les UE de bloc 1	NR - Echec	11BA (première année de bachelier)

ETUDIANTS DE BACHELIER – POURSUITE DE CYCLE (1BA) :

Situation de l'étudiant-e à l'issue de la session de juin / septembre	Décision du jury	Inscription en 2025-26
L'étudiant-e a acquis la totalité des crédits de son programme annuel et est en fin de cycle	R + délibération de cycle - Réussite du programme annuel et grade pour le cycle	2M / 2M1 (master 120 / master 60)
L'étudiant-e a acquis la totalité des crédits de son programme annuel et doit encore acquérir 16 crédits ou plus du programme de bachelier	R - Réussite du programme annuel	1BA (bachelier – poursuite de cycle)
L'étudiant-e a acquis la totalité des crédits de son programme annuel et doit encore acquérir 15 crédits ou moins du programme de bachelier	BAM - Réussite du programme annuel* *L'étudiant-e devant encore acquérir 15 crédits au plus du programme de premier cycle, il/elle reste inscrit-e en bachelier mais est autorisé-e à suivre des unités d'enseignement de Master, dans le respect des autres conditions d'admission et de financement	1BA (bachelier – poursuite de cycle) 2M / 2M1 (master 120 / master 60) PAE total (bac + master) : 60 crédits
L'étudiant-e n'a pas acquis la totalité des crédits de son programme annuel et doit encore acquérir 15 crédits ou moins du programme de bachelier	BAM - Non réussite du programme annuel* *L'étudiant-e devant encore acquérir 15 crédits au plus du programme de premier cycle, il/elle reste inscrit-e en bachelier mais est autorisé-e à suivre des unités d'enseignement de Master, dans le respect des autres conditions d'admission et de financement	1BA (bachelier – poursuite de cycle) 2M / 2M1 (master 120 / master 60) PAE total (bac + master) : 60 crédits
L'étudiant-e n'a pas acquis la totalité des crédits de son programme annuel et doit encore acquérir 16 crédits ou plus du programme de bachelier	Non réussite du programme annuel	1BA (bachelier – poursuite de cycle)

ETUDIANTS DE MASTER 120 OU MASTER 60 (2M OU 2M1) :

Situation de l'étudiant·e à l'issue de la session de juin / septembre	Décision du jury	Inscription en 2025-26
L'étudiant·e a acquis la totalité des crédits de son programme annuel et est en fin de cycle	R + délibération de cycle - Réussite du programme annuel et grade pour le cycle	
L'étudiant·e a acquis la totalité des crédits de son programme annuel et n'est pas en fin de cycle	R- Réussite	2M ou 2M1 (master 120 / master 60)
L'étudiant·e n'a pas acquis la totalité des crédits de son programme annuel	NR – Non réussite du programme annuel	2M ou 2M1 (master 120 / master 60)
L'étudiant·e a encore des crédits de bachelier à obtenir et a acquis la totalité des crédits de son programme annuel	NRA – Assimilé(e) à non réussi	2M ou 2M1 (master 120 / master 60) (+ 1BA – bachelier – poursuite de cycle)
L'étudiant·e a encore des crédits de bachelier à obtenir et n'a pas acquis la totalité des crédits de son programme annuel	NRA – Assimilé(e) à non réussi	2M ou 2M1 (master 120 / master 60) (+ 1BA – bachelier – poursuite de cycle)